



Soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale, Un engagement à finaliser

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget 2022-2023

FÉVRIER 2022

LA SÉCURITÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

ÇA N'A PAS DE PRIX!

Table des matières

PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT	5
INTRODUCTION	6
CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE	7
LES EFFETS DES BUDGETS 2020 ET 2021 ET LE MANQUE À GAGNER EN 2022-2023	8
Diversifier les enveloppes en fonction des problématiques	11
Des besoins de développement	11
Aider les femmes à reprendre le cours de leur vie	13
CONCLUSION	16
RECOMMANDATIONS DU REGROUPEMENT	17
Annexe 1 Fiche synthèse : Répondre aux besoins des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants	18
Annexe 2 Montants de subvention nécessaires en fonction de la capacité d'accueil	20
Annexe 3 Liste des membres du RMFVVC	21

PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT

Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale constitue un vaste réseau résolument engagé, depuis 1979, pour le droit à l'intégrité physique et psychologique des femmes.

De par sa mission d'éducation, de sensibilisation et d'action, le Regroupement :

- Contribue à faire évoluer les lois et les politiques afin de rendre plus adéquates les mesures de protection pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale;
- Déploie un éventail de stratégies de prévention permettant à la population, aux intervenantes et intervenants sociaux, et au gouvernement de mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale;
- Conçoit, élabore et offre plusieurs formations et publications;
- Assure à ses membres un lieu de réflexion, de formation continue et de mobilisation;
- Représente les maisons d'aide et d'hébergement devant les instances publiques et gouvernementales.

Le Regroupement rassemble actuellement 44 maisons d'aide et d'hébergement réparties dans 16 régions administratives, soit le plus grand réseau de ressources spécialisées en violence conjugale au Québec. La mission spécifique des maisons membres du Regroupement est de travailler avec et pour les femmes violentées afin que cette violence cesse. Les intervenantes des maisons ont développé une vaste et profonde expertise de la problématique de la violence conjugale. Elles travaillent quotidiennement au plan individuel et au plan collectif pour contrer la violence conjugale au Québec.

Pour l'année 2020-2021, les statistiques recueillies dans les 43 maisons alors membres indiquent qu'elles ont hébergé quelque 2 250 femmes et 1 900 enfants. Et c'est sans compter les femmes et les enfants qui ont reçu près de 17 900 services autres que l'hébergement (consultations externes, accompagnement, suivi post-hébergement, etc.). Au total, les maisons membres ont répondu à plus de 94 950 demandes, majoritairement de la part de femmes, mais également de proches, de professionnel.le.s ou d'autres ressources. Pendant les trois premiers mois de la pandémie en 2020, les femmes victimes de violence conjugale ont eu de grandes difficultés à demander de l'aide. Plusieurs étaient isolées à la maison avec leur conjoint violent et il était fort difficile de s'échapper pour contacter une maison ou SOS violence conjugale. D'autres craignaient de ne pas trouver un logement si elles quittaient le domicile conjugal¹. Les ressources ont multiplié les stratégies pour rejoindre ces femmes (affiches dans les épiceries et les

¹ Le Regroupement a réalisé un sondage pour connaître la réalité et les obstacles rencontrés par les femmes victimes de violence conjugale durant la première vague de la pandémie, en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/publications/la-demande-daide-des-femmes-victimes-de-violence-conjugale-pendant-le-confinement/>

pharmacies, accès à un téléphone dans ces commerces, création de services par clavardage ou message texte pour appeler à l'aide, etc.). Le Gouvernement du Québec a appuyé ces efforts avec une campagne publicitaire diffusée pendant plusieurs mois et le Premier ministre lui-même a lancé le message que les victimes pouvaient demander de l'aide et même se déplacer pendant le couvre-feu. Ces efforts ont porté fruit. En effet, malgré des taux d'hébergement plus bas, on constate que le nombre de services offerts sans hébergement a augmenté pendant les 9 mois restants pour atteindre le même niveau que celui atteint durant toute l'année précédente. De plus, le nombre annuel de demandes d'aide au téléphone a augmenté de quelque 12 % par rapport à 2019-2020 (94 950 / 84 500).

INTRODUCTION

Le Regroupement participe aujourd'hui aux consultations prébudgétaires pour tracer le chemin parcouru en matière de soutien aux femmes et enfants victimes de violence conjugale depuis le budget 2020, mais également pour souligner ce qu'il reste à faire.

Depuis le mois de mars 2020, le personnel des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, ressources reconnues comme essentielles par le gouvernement du Québec, a été au front 24 h par jour, 7 jours par semaine pour continuer d'offrir des services aux femmes victimes de violence conjugale. Et ce tout en multipliant les efforts et les mesures sanitaires pour éviter que ces femmes et enfants, dont la santé est plus fragile que celle de l'ensemble de la population, ne soient contaminées. Le défi a été de taille pour prévenir aussi la contamination des travailleuses et éviter les éclosions. L'arrivée du variant Omicron est toutefois venue compliquer les choses. L'absence de personnel en isolement suite à un diagnostic positif ou en attente de résultats de tests a fragilisé des équipes dont la situation était déjà précaire en raison des difficultés de recrutement et de rétention de personnel que vivent plusieurs maisons depuis quelques années.

Avoir des équipes complètes et stables reste un défi pour les maisons comme c'est le cas dans un certain nombre de secteurs d'emploi. Toutefois, contrairement à d'autres, les maisons ne peuvent se permettre de suspendre leurs activités. Les appels d'aide des femmes victimes de violence conjugale ne peuvent rester sans réponse. Les 17 féminicides commis en contexte conjugal dans la dernière année rappellent que la violence conjugale peut devenir une question de vie ou de mort. Voilà pourquoi les maisons font tout en leur possible pour rester présentes. Aussi, étant de petites unités de vie (en moyenne 14 places), fermer temporairement des lits ne permettrait pas de diminuer le personnel nécessaire. La présence d'intervenantes 24 h par jour est essentielle pour assurer la sécurité et le bien-être des femmes et enfants présents. Conscientes de l'ampleur des besoins des femmes partout au Québec, et

particulièrement dans les régions où le nombre de places est déjà insuffisant les intervenantes et les gestionnaires de maisons déploient tous les moyens possibles pour y répondre.

Les sommes récurrentes injectées dans l'enveloppe des maisons d'aide et d'hébergement en 2020-2021 ont permis aux ressources d'effectuer un rattrapage salarial pour leurs travailleuses. Toutefois, l'amélioration des conditions de travail dans d'autres emplois à prédominance féminine et la compétition avec d'autres secteurs, notamment le réseau de la santé et des services sociaux, ont relativisé l'attractivité du secteur des maisons. Si la plupart des maisons ont pu pourvoir les postes créés avec les sommes consenties par le gouvernement en 2021-2022, elles continuent à faire face à un grand roulement de personnel. L'arrivée incessante de nouvelles intervenantes augmente la charge des gestionnaires et les besoins de formation.

Par ailleurs, la pandémie a mis en lumière la nécessité de fonctions qui n'existaient pas auparavant dans nos maisons membres. Ainsi, avoir suffisamment d'intervenantes sur place pour soutenir d'autres organismes ou institutions de la communauté dans leurs efforts de lutte contre la violence conjugale s'avère tout aussi crucial que répondre aux besoins des femmes et enfants hébergés ou soutenus en externe.

Ainsi, malgré le soutien apporté par le gouvernement ces deux dernières années, des besoins restent à combler.

CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE

Comme l'indique le ministère de la Sécurité publique, en 2019, 21 945 infractions² liées à la violence conjugale étaient rapportées aux services de police. Cette criminalité est en hausse depuis 10 ans :

« Les infractions contre la personne commises en contexte conjugal ont enregistré une progression au cours de la dernière décennie. En 10 ans, le taux de criminalité associé à cette problématique a augmenté de 7,5 %, passant de 285,7 infractions par 100 000 habitants en 2010 à 307,1 en 2019. Cette tendance se traduit par une hausse annuelle moyenne de 1,1 %. À l'inverse, le taux global d'infractions contre la personne, sans égard au contexte, a diminué de 0,3 % au Québec en 10 ans, ce qui équivaut à un recul annuel moyen de 0,2 %. Les deux taux suivent une trajectoire semblable de 2012 à 2018³. »

2 Ministère de la Sécurité publique (2022). *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019.*, p. 12, en ligne : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

3 *Ibid.*, p. 11

Les dix-sept (17) féminicides et les deux (2) infanticides en contexte conjugal survenus l'an dernier, la hausse du nombre d'infractions rapportées à la police année après année, les recommandations du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale, dans son rapport intitulé *Agir ensemble pour sauver des vies*⁴ et celles du rapport *Rebâtir la confiance* élaboré par le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale⁵, les coûts sociaux importants qui en découlent (7,4 G\$/an au Canada)⁶ montrent sans équivoque la nécessité de poursuivre les efforts pour contrer la violence conjugale.

Les intervenantes des maisons sont des actrices clés qui peuvent y jouer un rôle de premier plan. Non seulement peuvent-elles apporter une aide directe aux femmes et enfants qui en sont victimes, mais elles peuvent aussi soutenir d'autres professionnel.le.s (policier.e.s, procureur.e.s, intervenant.e.s en protection de la jeunesse, etc.) leur apportant conseil et formation. Ainsi dans le cadre des travaux pour la mise en place du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, leur participation est sollicitée tant pour l'accompagnement des victimes, la formation des professionnel.le.s qui y oeuvreront que sur les comités locaux qui accompagneront la mise en œuvre des projets pilotes. De même, avec l'inclusion dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail d'une nouvelle obligation pour les employeurs de protéger les victimes de la violence conjugale qui pourrait se produire sur les lieux de travail ou aux alentours, les intervenantes spécialisées en violence conjugale pourront les aider à mettre en œuvre les actions nécessaires. Et c'est sans compter la participation aux actions prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour *Développer des interventions collaboratives en contexte de violence conjugale et post-séparation* et *Développer et soutenir l'expertise en violence conjugale*⁷ en matière de protection de la jeunesse. Pour apporter leur concours à ces actions, les maisons doivent disposer du personnel en nombre suffisant.

LES EFFETS DES BUDGETS 2020 ET 2021 ET LE MANQUE À GAGNER EN 2022-2023

Suite au Budget 2020, 14 M\$ récurrents ont été alloués aux maisons d'aide et d'hébergement⁸. Ce montant se répartissait ainsi : 10 M\$ pour le rehaussement des subventions à la mission globale et 4 M\$ pour l'adaptation des services (Mesure 16). Ce

4 COMITÉ D'EXAMEN DES DÉCÈS LIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE (2020) *Agir ensemble pour sauver des vies, Premier rapport annuel*, Bureau du coroner, Québec, 31 p.

5 CORTE, E., DESROSIERS, J. (2020) *Rebâtir la confiance, Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*, Québec, 291 p., en ligne : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>

6 ZHANG, T. et al [2009] *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, en ligne : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/rr12_7.pdf

7 Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021). *S'engager pour nos enfants* (Étapes de mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent) en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-839-05W.pdf>

8 Le reste était destiné aux maisons de deuxième étape. En 2020-2021, une partie du solde a pu être alloué de façon non récurrente aux maisons d'aide et d'hébergement, aussi pour l'adaptation des services.

4 M\$ correspondait grosso modo à notre demande d'inclure un montant de 30 000 \$ dans le budget de chacune des maisons pour qu'elles puissent répondre aux besoins d'adaptation aux réalités régionales (besoins des femmes marginalisées sur leur territoire).

En 2019-2020, avant l'ajout de ces sommes, l'enveloppe de financement à la mission destinée à l'ensemble des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes était de 78,2 M\$. Avec l'ajout de 14 M\$ récurrents, elle était de 92,2 M\$ en 2020-2021, soit encore loin du montant de 130,5 M\$ nécessaires pour permettre aux maisons d'atteindre les objectifs présentés dans le document *Répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*⁹.

En 2021, le Budget prévoyait un ajout de 4,5 M\$. Suite à des discussions avec le ministère des Finances et avec la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Madame Guilbaut, le plan de financement suivant était convenu entre le gouvernement, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. L'annonce était faite le 23 avril lors d'une conférence de presse conjointe, à laquelle participait aussi la ministre responsable de la Condition féminine, madame Isabelle Charest.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
4,5 M\$ prévus au Budget 2021	4,5 M\$	4,5 M\$	4,5 M\$	4,5 M\$	4,5 M\$
Rehaussement proposé en avril 2021	15,5 M\$	18 M\$	18 M\$	20 M\$	20,5 M\$

Sur les 20 M\$ alloués en 2021, un montant de 4,2 M\$ était consacré à reconnaître ou à créer de nouvelles places dans les maisons existantes et 15,8 M\$ au rehaussement du budget des maisons en fonction du nombre de places.

Cette entente, bien que satisfaisante pour la première année, devait être réévaluée suite au mandat confié à la députée Isabelle Lecours, adjointe parlementaire de la ministre de la Sécurité publique, de proposer des pistes de solutions à l'égard :

1. des services nécessaires pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence et de leurs enfants dans les maisons d'aide d'hébergement d'urgence (de première étape) et de deuxième étape;
2. de la consolidation du financement des maisons d'aide et d'hébergement d'urgence et de deuxième étape;(...)

⁹ RMFVVC [2019] *Répondre aux besoins des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants*, Montréal, 43 p.

À ce jour, nous ne connaissons pas les recommandations de Madame Lecours. C'est pourquoi, nous nous sommes chargées de mettre à jour l'estimation des sommes nécessaires pour atteindre les objectifs de *Répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*. Cette estimation est basée sur la capacité d'accueil des ressources (un montant de 12 000\$ par place supplémentaire ou en moins a été ajouté ou soustrait et du personnel supplémentaire a été ajouté à partir d'une capacité d'accueil de 15 places) et tient compte des besoins en personnel et en autres frais de fonctionnement.

Cette formule de calcul a été reprise par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2020 et par le ministère des Finances en 2021 pour calculer la cible à atteindre pour chacune des ressources, puis procéder à la répartition des montants disponibles. Nous avons donc décidé de la conserver, nous avons toutefois révisé les salaires revendiqués en nous appuyant encore une fois sur le salaire moyen versé au Québec. Comme les maisons sont tenues de respecter la Loi sur l'équité salariale, nous avons utilisé le salaire moyen versé aux hommes en 2020¹⁰ selon le niveau de scolarité jugé nécessaire pour travailler en maison d'aide et d'hébergement.

Responsable du soutien technique	Diplôme d'études secondaires	24,37 \$
Intervenantes	Études postsecondaires	28,04 \$
Coordination	Diplôme universitaire	37,90 \$

Les données de l'Institut de la statistique du Québec indiquent que ces salaires ont respectivement augmenté de 5,7 %, 3,9 % et 3,8 % par rapport à l'année précédente (2019).

Pour le reste des postes de dépenses (administration, logement, frais d'hébergement, adaptations aux réalités régionales), une indexation de 3,25 % a été appliquée¹¹. La fiche synthèse indique le montant nécessaire pour une maison de 12 places (annexe 1). Les montants de référence apparaissent à l'annexe 2.

En fonction de ces calculs, pour permettre à nos 43 maisons membres de réaliser l'ensemble de leur mission, une enveloppe totale de 53,6 M\$ serait nécessaire¹². En soustrayant le montant actuel dont elles disposent, le manque à gagner serait de

10 Rémunération horaire moyenne des employés, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail, 1997-2020, Québec, Ontario et Canada, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-hebdomadaire-et-horaire-moyenne-des-employes/tableau/remuneration-horaire-moyenne-des-employes-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-de-lemploi-et-du-milieu-de-travail-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=50040&tri_sexe=5

11 Avec l'inflation actuelle, ce taux risque d'être insuffisant pour couvrir l'accroissement des dépenses des maisons.

12 C'est sans compter des sommes allouées depuis 2004 à des maisons des régions 03, 12, 14, 15, 16 pour des services spécifiques supplémentaires (Plan de développement 2004-2009). Ces sommes s'ajoutent au montant par place et ont été réévaluées par le MSSS en 2020.

quelque 10,03 M\$. Si on applique ces règles de calculs à toutes les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes considérées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et incluses dans la répartition ces deux dernières années, l'enveloppe devrait être de 140,32 M\$. Le manque à gagner serait alors de 27,08 M\$ (chiffres à valider avec le MSSS).

Diversifier les enveloppes en fonction des problématiques

Les sommes injectées ces deux dernières années provenaient de l'enveloppe Violence conjugale. Dans la mesure où le MSSS décide, à juste titre, de mieux répondre aux besoins de femmes vivant différents types de violence ou de problématiques sociales, en plus de ceux des femmes victimes de violence conjugale, il importe que les maisons qui accueillent ces femmes aient accès à des fonds destinés à ces problématiques. Il importe donc que les budgets dédiés à d'autres problématiques (par exemple à l'itinérance) puissent être mobilisés. En effet, les fonds destinés à la violence conjugale ne peuvent suffire à répondre à tous les besoins. S'il est impossible de puiser à d'autres sources, ce sont les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants qui n'auront pas accès à tout le soutien dont elles ont besoin.

Des besoins de développement

Depuis 2017, le MSSS, le CIUSSS Centre-Sud-de-Montréal (cette année d'autres CISSS/CIUSSS se sont joints), la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale documentent le manque de places dans les maisons d'hébergement pour femmes et tentent de trouver des solutions au nombre important de refus de demandes d'hébergement dans les maisons de certaines régions. Après plusieurs collectes d'information, on constate que la situation s'est détériorée dans plusieurs régions. En 2021-2022, pour développer rapidement des places, la capacité d'accueil de toutes les maisons qui le pouvaient a été augmentée, mais c'est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins. Le groupe de travail a identifié 3 types de régions :

- **Les régions prioritaires :**
 - Montréal
 - Ouaouais
 - Nord du Québec
 - Lanaudière
 - Abitibi-Témiscamingue
 - Mauricie-Centre du Québec
- **Les régions préoccupantes :**
 - Laval
 - Saguanay-Lac-St-Jean
 - Capitale-Nationale
 - Estrie
- **Les régions à surveiller :**
 - Laurentides
 - Montérégie

Comme la mise sur pied d'une nouvelle maison prend quelques années (localisation, construction, rénovation, embauche du personnel, etc.), il importe que dès le budget 2022, on prévoie les investissements nécessaires pour les immobilisations (Société d'habitation du Québec) et les subventions pour frais de fonctionnement à allouer progressivement (ministère de la Santé et des Services sociaux). Pour faire face à l'urgence de développer ces places, le gouvernement doit assouplir les règles et abolir les obstacles administratifs rencontrés lors de l'octroi des subventions à la construction/rénovation. Aussi, afin de pouvoir apporter rapidement des solutions, il est impératif de prévoir des sommes pour permettre aux ressources de débiter leurs activités même si le lieu d'hébergement n'est pas encore construit ou rénové. Par exemple, elles pourraient s'installer dans un plus petit logement et embaucher une équipe pour offrir des services de soutien et d'accompagnement en externe tout en accueillant quelques familles. C'est ainsi que la Maison de Lina, fondée dans les années 2000 à Laval, a débuté ses activités

Le groupe de travail du Ministère n'a pas conclu sur le nombre de maisons à prévoir à court terme, toutefois il nous semble qu'un minimum de 6 maisons pour femmes victimes de violence conjugale serait nécessaire (Montréal 2, Outaouais 2, Lanaudière 1, Abitibi-Témiscamingue 1) ce qui pourrait permettre quelque 100 places. Des projets existent déjà à Montréal et en Abitibi-Ouest. Le budget nécessaire serait alors de 8,5 M\$ (valeur de 2022-2023). Il serait aussi utile d'évaluer les besoins de développement de places pour les femmes vivant d'autres problématiques sociales.

En résumé, les besoins exprimés ici sont de :

Manque à gagner pour la consolidation des maisons existantes	27,08 M\$
Création de 6 nouvelles maisons pour femmes victimes de violence conjugale	8,51 M\$
Total	35,59 M\$

Les maisons d'aide et d'hébergement ont développé une gamme de services spécialisés pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Il n'existe pas d'autres ressources semblables et leurs services coûteraient nettement plus cher s'ils étaient offerts par les établissements du réseau public. Si nous voulons que les femmes et les enfants victimes de violence conjugale continuent de recevoir toute l'aide dont elles et ils ont besoin et si nous voulons poursuivre la mobilisation des communautés pour qu'elles participent à l'élimination de la violence conjugale, le

gouvernement doit soutenir les maisons d'aide et d'hébergement en investissant les sommes adéquates.

Le budget demandé pour la consolidation des services des maisons d'aide et d'hébergement s'inscrit dans les revendications de hausse du financement présentées par les organismes communautaires en santé et en services sociaux (campagne CA\$\$\$H!) et plus largement dans les revendications portées par les organismes communautaires (campagne du RQ-ACA). Nous soulignons l'importance que ces sommes supplémentaires, une fois débloquées, soient versées via le Programme de soutien aux organismes communautaires. Nous recommandons que :

1. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) investisse **27,08 M\$**¹³ **pour consolider les services existants dans les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et pour femmes violentées**, afin de pouvoir répondre aux besoins des femmes et des enfants hébergés et non hébergés.
2. Le MSSS **additionne à l'enveloppe Violence conjugale des fonds d'autres sources (par exemple Itinérance)**, s'il décide d'appliquer le modèle de financement non seulement aux maisons pour femmes victimes de violence conjugale, mais aussi aux maisons pour femmes vivant d'autres problématiques.
3. Le MSSS **investisse 8,51 M\$ pour pallier au problème de manque de places dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale**. Cela implique la création d'au moins 6 nouvelles maisons d'aide et d'hébergement dans des régions ciblées¹⁵. C'est sans compter les sommes qui devront être versées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la construction ou l'acquisition-rénovation des six édifices nécessaires. La SHQ peut fournir des chiffres sur ces coûts.
4. Le MSSS évalue le nombre de places à développer pour répondre aux besoins des femmes vivant d'autres problématiques sociales.

Aider les femmes à reprendre le cours de leur vie

Une autre façon de rendre plus de places disponibles en maison d'aide et d'hébergement est de permettre aux femmes qui y séjournent de quitter la ressource dès que leur situation est stabilisée. À l'heure actuelle, des femmes doivent y rester en attente qu'un des trop rares HLM se libère, et ce même si elles font partie des clientèles prioritaires identifiées par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Cela implique

¹³ Il s'agit d'un montant récurrent qui devra être indexé pour tenir compte des coûts de fonctionnement afin de ne pas se retrouver dans la situation, où les budgets ne suffisent plus à couvrir l'ensemble des services existants en 2008-2009, année de la dernière injection d'argent neuf.

¹⁵ La mise sur pied d'une maison prend normalement de 3 à 5 ans. Une partie du budget de fonctionnement ne sera pas versé tout de suite, mais un engagement ferme à les financer et un budget de démarrage sont nécessaires pour permettre le développement des projets et commencer à donner des services.

qu'elles occupent une place en maison ce qui empêche d'accueillir d'autres femmes qui en auraient besoin.

Pour faciliter leur sortie, des appartements doivent être disponibles dans une maison de deuxième étape (lorsque leur sécurité est encore menacée) ou dans une habitation à loyer modique ou autre logement social. Les derniers budgets ont permis au MSSS de financer plus adéquatement les maisons de deuxième étape. Un certain nombre d'autres sont en développement, mais il faut faciliter la livraison de logements de deuxième étape en soutenant de façon pérenne leur développement. Nous appuyons les revendications de nos collègues de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape¹⁶.

Pour celles qui ne vivent pas d'enjeux particuliers sur le plan de la sécurité, le logement social est la meilleure solution parce qu'il leur assure un logement abordable et sécuritaire et cela sur le long terme, puisqu'ils sont à l'abri de la spéculation. Le Regroupement, tout comme le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) s'inquiète du sort qui sera réservé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au programme AccèsLogis Québec. Ce programme permet non seulement de créer des logements sans but lucratif et coopératifs mais d'apporter une aide financière aux individu.e.s qui les occupent. La construction d'habitations à loyer modique (HLM) est également essentielle pour réduire les listes d'attentes et permettre aux familles dans le besoin d'y accéder. Rappelons, comme nous l'avons dit précédemment qu'un certain nombre de femmes n'ont pas osé quitter leur conjoint violent au début de la pandémie, de crainte de ne pas trouver à se reloger. En conséquence, le Regroupement appuie les recommandations faites dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires par le FRAPRU¹⁷ à l'effet de livrer rapidement des logements sociaux et des HLM.

En attendant la livraison de ces logements, le Programme de supplément au loyer (PSL) peut être une solution. Au printemps, toujours avec l'objectif de faciliter l'accès aux maisons d'aide et d'hébergement, le gouvernement allouait 100 PSL d'urgence spécifiquement pour les femmes hébergées en maison. Si cette nouvelle a été la bienvenue, le petit nombre de PSL a dû être alloué aux régions où le manque de places en maison était le plus criant (Montréal, Outaouais). Certaines régions n'y ont pas eu accès, alors que d'autres comme Laval n'en avaient que 7 ou la Capitale-Nationale, 5. Tant qu'il n'y aura pas suffisamment de logements sociaux, un nombre plus grand de PSL doit être alloué pour les femmes victimes de violence conjugale.

16 Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. (2021). *Mémoire prébudgétaire 2022-2023*, Montréal, 4 p.

17 FRAPRU. (2022). *Lutter contre les crises ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement*, Montréal, p. 17.

De plus, une proportion importante de femmes hébergées (34,4 %) doivent compter sur les prestations d'aide sociale pour assurer leurs besoins lorsqu'elles quittent la maison d'hébergement. Elles doivent parfois attendre quelques mois pour amasser les sommes nécessaires pour se réinstaller dans un logement autonome avec leurs enfants. Pendant l'hébergement, ces femmes reçoivent une allocation pour contraintes temporaires pour au plus trois mois consécutifs à compter de leur date d'admission en maison et une prestation spéciale de 100 \$ par mois pour couvrir leurs besoins spéciaux pendant leur séjour. Ce montant n'a toutefois pas été indexé depuis de nombreuses années. Afin de faciliter leur installation en logement, il serait nécessaire que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) bonifie ces prestations et les poursuive pour les premiers mois suivant leur départ de la maison d'hébergement ou qu'il alloue une prestation spéciale d'installation dans un logement autonome. On peut certainement faire mieux que ce qui existe actuellement en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs. Ainsi, l'Australie a mis en place un programme d'aide financière¹⁸ pour reloger les victimes de violence familiale appelé « Escaping Violence Payment (EVP) Program ». Toute personne âgée de 18 ans et plus qui vit un stress financier, suite à une situation de violence conjugale entraînant des changements dans sa situation de vie, y est éligible. L'aide financière peut aller jusqu'à 5 000 \$. Elle inclut : 1 500 \$ en espèces pour l'achat d'articles de première nécessité ainsi que la prise en charge de services tels que déménageurs, cautions ou articles de base pour une nouvelle résidence.

Nous recommandons que :

5. **Le MSSS continue de soutenir financièrement le plan de développement de maisons de deuxième étape (MH2) à travers le Québec**, élaboré par l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. On estime que **3,8 M\$ supplémentaires sont nécessaires** pour financer les services dans les nouvelles MH2 et indexer le budget de celles déjà financées.
6. **Le MAMH ajoute toutes les sommes requises pour livrer rapidement l'ensemble des logements sociaux programmés dans AccèsLogis par les gouvernements antérieurs qui ne sont toujours pas construits.**
7. **Le MAMH lance une nouvelle programmation pluriannuelle d'AccèsLogis permettant de réaliser 10 000 autres logements sociaux par an, incluant la relance d'un programme HLM.**
8. **Le MAMH ajoute un nombre suffisant de PSL d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugale hébergées en maisons d'aide et d'hébergement.**

18 <https://www.unitingvictas.org.au/services/family-services/family-violence-services/escaping-violence-payment/>

9. Le MTESS verse une aide financière supplémentaire aux femmes qui quittent une maison d'aide et d'hébergement pour leur permettre de se réinstaller dans un logement.

CONCLUSION

Le programme que nous proposons nécessite une injection importante d'argent, mais il nous apparaît primordial pour assurer la sécurité des femmes et des enfants qui subissent la violence conjugale. Il s'inscrit en droite ligne avec le rapport *Rebâtir la confiance* dont la première recommandation était de « fournir à la personne victime d'agression sexuelle et de violence conjugale un soutien psychosocial/judiciaire dès le moment où elle dévoile les agressions subies et ce, qu'elle décide ou non de dénoncer le crime aux autorités policières »¹⁹, via notamment un meilleur financement des organismes dont c'est la mission (recommandation 3)²⁰.

Au moment de prendre des décisions financières, il importe de garder en tête les conséquences terribles de la violence conjugale. Nous devons conjuguer nos efforts pour éviter que d'autres femmes et enfants ne subissent cette violence, y laissent leur santé physique et psychologique, voire leur vie. L'octroi de nouveaux budgets favoriserait un meilleur accueil et l'accompagnement nécessaire de ces femmes et de ces enfants afin de leur permettre de retrouver une vie exempte de violence. Également, la réduction du nombre de victimes de violence conjugale, ou du moins la sortie plus rapide du contexte de violence permettrait de diminuer, à moyen et long termes, les coûts inhérents aux soins de santé, aux services sociaux, aux services de police, de justice, aux services correctionnels, au soutien scolaire des enfants, etc. On permettrait ainsi aux femmes une meilleure participation à la vie active, et par conséquent une plus grande contribution à l'économie québécoise. Leurs enfants jouiraient d'une meilleure adaptation scolaire et d'un avenir plus assuré.

Depuis le printemps dernier, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures pour donner suite aux rapports *Rebâtir la confiance* et *S'unir pour sauver des vies*. Il doit maintenant compléter ce travail et s'assurer que l'ensemble des actions sont en place pour assurer non seulement la confiance des victimes, mais également leur sécurité, leur dignité, leur vie.

La sécurité des femmes et des enfants, ça n'a pas de prix !

¹⁹ CORTE, E., DESROSIERS, J, op cit, p. 40.

²⁰ *Ibid*, p. 45.

RECOMMANDATIONS DU REGROUPEMENT

Nous recommandons que :

1. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) investisse 27,08 M\$ pour consolider les services existants dans les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et pour femmes violentées, afin de pouvoir répondre aux besoins des femmes et des enfants hébergés et non hébergés.
2. Le MSSS additionne à l'enveloppe Violence conjugale des fonds d'autres sources (par exemple Itinérance), s'il décide d'appliquer le modèle de financement non seulement aux maisons pour femmes victimes de violence conjugale, mais aussi aux maisons pour femmes vivant d'autres problématiques.
3. Le MSSS investisse 8,51 M\$ pour pallier au problème de manque de places dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Cela implique la création d'au moins 6 nouvelles maisons d'aide et d'hébergement dans des régions ciblées. C'est sans compter les sommes qui devront être versées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la construction ou l'acquisition-rénovation des six édifices nécessaires. La SHQ peut fournir des chiffres sur ces coûts.
4. Le MSSS évalue le nombre de places à développer pour répondre aux besoins des femmes vivant d'autres problématiques sociales.
5. Le MSSS continue de soutenir financièrement le plan de développement de maisons de deuxième étape (MH2) à travers le Québec, élaboré par l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. On estime que 3,8 M\$ supplémentaires sont nécessaires pour financer les services dans les nouvelles MH2 et indexer le budget de celles déjà financées.
6. Le MAMH ajoute toutes les sommes requises pour livrer rapidement l'ensemble des logements sociaux programmés dans AccèsLogis par les gouvernements antérieurs qui ne sont toujours pas construits.
7. Le MAMH lance une nouvelle programmation pluriannuelle d'AccèsLogis permettant de réaliser 10 000 autres logements sociaux par an, incluant la relance d'un programme HLM.
8. Le MAMH ajoute un nombre suffisant de PSL d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugale hébergées en maisons d'aide et d'hébergement.
9. Le MTESS verse une aide financière supplémentaire aux femmes qui quittent une maison d'aide et d'hébergement pour leur permettre de se réinstaller dans un logement.

Intervention en hébergement	Total de postes (ETC = 35h)
1 intervenante femme sur chacun des quarts de travail, 7 jours / sem.	7,1
Doublage d'une intervenante femme le jour et le soir, 5 jours /sem.	
1 intervenante jeunesse pour un quart de travail, 7 jours par sem.	1,6
Taux 13,5 % pour le remplacement pour les intervenantes	1,2
Intervention en externe et dans la communauté	Total de postes (ETC = 35h)
Consultation externe, 35h / sem. + ajout d'un demi-poste	1,5
Suivi post-hébergement, 17,5h / sem.	,5
Sensibilisation-prévention, 17,5h + ajout d'un demi-poste	1
Gestion et soutien technique	Total de postes (ETC = 35h)
1 responsable du soutien technique, 35h / sem.	1
1 coordonnatrice	1
1 adjointe	1
TOTAL POUR UNE MAISON DE 12 PLACES	15,9 ETC

Pour les maisons de moins ou de plus de 12 places :

La subvention pourrait être modulée en fonction de la même formule que le MSSS avait proposée en 2004, sauf que si on applique les indexations versées par le MSSS depuis, le montant de 10 000 \$ à ajouter ou à retrancher équivaut maintenant à un peu plus de 12 000 \$.

Pour les maisons ayant une plus grande capacité d'accueil (15 places et plus) :

On ajoutera 1 équivalent poste temps complet (ETC) pour les maisons de 15 places et ,33 ETC / place supplémentaire à partir de la seizième place.

Pour la masse salariale :

- Le salaire moyen des travailleuses serait 28,04 \$/h.
- Pour celle responsable du soutien technique, le salaire serait de 24,37 \$/h.
- Pour la coordination, une prime annuelle de 17 945\$, répartie en fonction de la répartition des responsabilités de gestion s'ajouterait au salaire des intervenantes (équivalence de 37,90 \$/h).
- Pour couvrir les charges salariales, offrir un régime d'assurance collective et un régime de retraite, les avantages sociaux seraient de 21,057 %,
- Pour assurer la qualité des services et offrir un soutien aux intervenantes dans les tâches difficiles qu'elles ont à accomplir, un budget de formation / supervision de 3,2 % de la masse salariale serait ajouté.

Les autres dépenses (frais administratifs, logement, etc.) équivaudraient à environ 20 % du budget total.

Les frais d'adaptation régionale seraient de 30 975 \$ pour chaque maison

Au total, pour une maison de 12 places, le budget serait de 1 216 953 \$

Les maisons des 6 régions du plan de développement 2004

Les maisons qui ont reçu des sommes supplémentaires pour corriger le manque de ressources dans leurs régions (6 régions du plan de développement 2004) devraient continuer à recevoir ces sommes en sus de la présente formule de financement.

En bref, ce que nous revendiquons au plan de la consolidation :

- **Retrouver le même niveau de service qu'en 2008-2009**, incluant les sommes pour le développement reçues par les maisons des 6 régions ciblées en 2004
- **Pour s'adapter aux besoins des femmes hébergées et de la communauté**
 - Ajouter 1 demi- ETC²⁴ de services externes
 - Ajouter 1 demi-ETC pour les activités de sensibilisation et de prévention
 - Ajouter 1 ETC de soutien technique
- **Pour faciliter le recrutement et la rétention de personnel**
 - Augmenter le salaire moyen (28,04\$²⁵) et les avantages sociaux (21,057%)
 - Inclure un budget de formation / supervision de 3,2% de la masse salariale
- **Maintenir un budget d'adaptation régionale pour toutes les maisons**
- **Pour les maisons de 15 places et plus**, ajouter 1 ETC, et par la suite ajouter 0,33ETC par place supplémentaire

Manque à gagner total : 27,08 M\$ si cette formule de calcul est appliquée à l'ensemble des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes

En bref, ce que nous revendiquons au plan du développement :

- **Donner un meilleur accès aux femmes**²⁶
 - Développer des maisons dans les régions de Montréal [2], Outaouais [2], Lanaudière [1] et Abitibi [1] pour un total d'environ 100 places;

Budget de développement: 8,51M\$

- **Diminuer la durée de séjour des femmes en maison / Aider les femmes à reprendre le cours de leur vie**
 - Développer les places en maison de 2^e étape; **(3,8M\$)**
 - Faciliter l'accès au logement social pour les femmes victimes de violence conjugale;
 - Augmenter le nombre PSL d'urgence (programme de supplément au loyer) pour les femmes victimes de violence conjugale
 - Bonifier les prestations d'aide sociale des femmes victimes de violence conjugale qui doivent s'installer dans un logement autonome après un séjour en maison d'aide et d'hébergement.
- **Poursuivre le travail du comité conjoint (MSSS et associations de maisons) pour évaluer les effets de ces mesures après quelques années (3 ans par exemple)**

²⁴ Équivalent temps complet, soit 35h/sem.

²⁵ Pour les intervenantes

²⁶ La consolidation des services existant et leur financement adéquat sont des conditions essentielles pour arriver à recruter du personnel pour offrir ces services.

Capacité d'accueil	Montant de subvention
4 places	1 072 953 \$
5 places	1 084 953 \$
6 places	1 096 953 \$
7 places	1 108 953 \$
8 places	1 120 953 \$
9 places	1 180 953 \$
10 places	1 192 953 \$
11 places	1 204 953 \$
12 places	1 216 953 \$
13 places	1 228 953 \$
14 places	1 240 953 \$
15 places	1 314 731 \$
16 places	1 347 118 \$
17 places	1 379 917 \$
18 places	1 412 510 \$
19 places	1 445 103 \$
20 places	1 477 696 \$
21 places	1 510 289 \$
22 places	1 542 882 \$
23 places	1 575 475 \$
24 places	1 608 068 \$
25 places	1 640 661 \$
26 places	1 673 253 \$

Annexe 3

Liste des membres du RMFVVC

RÉGION 01 - BAS-ST-LAURENT

L'Autre-Toit du KRTB
Témiscouata-sur-le-Lac

La Débrouille
Rimouski

La Gigogne
Matane

Maison Secours aux femmes de
Montréal
Montréal

Multi-Femmes
Montréal

Refuge pour les femmes de
l'Ouest de l'Île
Kirkland

Havre l'Éclaircie inc.
St-Georges

La Jonction pour Elle inc.
Lévis

Havre des femmes
L'Islet

RÉGION 02 - SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Auberge de l'Amitié
Roberval

Maison Halte-Secours
Dolbeau-Mistassini

Maison d'hébergement La
Chambrée
Jonquière

RÉGION 07 - OUTAOUAIS

Maison d'Hébergement Pour
Elles des Deux Vallées
Gatineau

Maison Unies-Vers-Femmes
Gatineau

RÉGION 13 - LAVAL

Maison l'Esther
Laval

Maison de Lina
Laval

Maison Le Prélude
Laval

RÉGION 03 - CAPITALE-NATIONALE

Maison des femmes de Québec
Québec

Maison pour femmes
immigrantes
Québec

La Maison La Montée
La Malbaie

RÉGION 08 - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Alternative pour Elles
Rouyn

Maison d'hébergement
l'Équinoxe
Ville-Marie

Maison d'hébergement Le Nid
Val-d'Or

Maison Mikana
Amos

RÉGION 14 - LANAUDIÈRE

Maison d'accueil La Traverse
Joliette

RÉGION 15 - LAURENTIDES

La Citad'Elle de Lachute
Lachute

La Maison d'Ariane
St-Jérôme

L'Ombre-Elle
Ste-Agathe-des-Monts

RÉGION 04 - MAURICIE

Le Toit de l'Amitié
La Tuque

RÉGION 09 - CÔTE-NORD

Maison l'Amie d'Elle
Forestville

La Passe-R-Elle des Hautes-
Laurentides
Mont-Laurier

RÉGION 05 - ESTRIE

Horizon pour Elle
Cowansville

Maison des femmes de Baie-
Comeau
Baie-Comeau

Autour d'Elles, Maison d'aide et
d'hébergement
Sept-Îles

RÉGION 16 - MONTÉRÉGIE

La Clé sur la Porte
St-Hyacinthe

Maison Hina
St-Jean-sur-Richelieu

La Méridienne
Weedon

La Bouée régionale
Lac Mégantic

RÉGION 11 - GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA- MADELEINE

Maison d'aide et d'hébergement
l'Accalmie
Cap-aux-Meules

La Re-Source
Châteauguay

RÉGION 06 - MONTRÉAL

Assistance aux femmes de
Montréal
Montréal

RÉGION 12 - CHAUDIÈRE- APPALACHES

La Gîtée inc.
Theftford-Mines

RÉGION 17 - CENTRE-DU-QUÉBEC

Maison La Nacelle
C.P. 161
Nicolet

Maison du Réconfort
Verdun